

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20250917-2025_77-DE
Reçu le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025
À 18 h

Délibération 2025 / 77
(26^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
municipaux
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
11/09/2025

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
19/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : POIRRIER Michelle (donne pouvoir à DELEUZE Christian), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), ALIBERT Sylvie (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés :

Absents : BACH Hélène, COQUEAU Stéphane, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : DECISION MODIFICATION N° 1 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2025.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune a mis en évidence la nécessité de mettre en séparatif le réseau unitaire de la rue des Artisans. La question s'est posée du devenir des eaux pluviales. Étant donné que la solution de les rejeter dans le ruisseau de l'Alzou n'est pas envisageable, il a été préconisé de s'orienter vers l'infiltration de ces dernières dans le sol et, de ce fait, envisager la création d'un bassin d'infiltration.

Au vu du rapport de l'entreprise IMOGEO du 13 février 2024, une étude de dépollution amiante a été réalisée suite aux différents sondages effectués sur la zone d'implantation de ce futur bassin d'infiltration des eaux pluviales. Le coût de cette étude ayant généré un dépassement de crédits, il est donc nécessaire d'abonder le compte 2315 de cette opération "Séparatif Rue des Artisans" à hauteur de 6 000,00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget annexe Eau et Assainissement présentant les écritures suivantes :

AR Prefecture

046-214601288-20250917-2025_77-DE

Reçu le 23/09/2025

Publié le 23/09/2025

Budget Annexe Eau & Assainissement
Décision modificative n° 1 du 17 septembre 2025

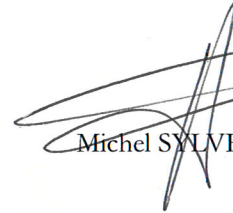
Libellés de comptes	Comptes	Dépenses	Comptes	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap. 020 - Dépenses imprévues :				
Dépenses imprévues	c/020	- 6 000,00	-	-
Opération 9027 - Séparatif Rue des Artisans				
Installations, matériel et outillage techniques	c/2315	6 000,00	-	-
TOTAL // SECTION D'INVESTISSEMENT :	-	0,00 €	-	0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,

Michel SYLVESTRE

